



Monsieur le Maire,
Monsieur MONNIER Vincent
HOTEL DE VILLE
Place de la libération
93160 NOISY-LE-GRAND

Noisy-le-Grand, le 20 Août 2026

LETTRE OUVERTE

Objet : Dépôt d'un préavis de grève – Opposition à l'automatisation des gymnases municipaux et défense du service public

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale, le syndicat CGT des territoriaux de Noisy-le-Grand dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents du service des sports.

Ce préavis prendra effet du mardi 1er septembre 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus.

Ce mouvement est motivé par la décision de mettre à disposition le gymnase municipal COSEC Marcel Cerdan sans la présence d'un gardien.

Par ailleurs, un courrier vous a été adressé le 20 juillet 2026 afin de solliciter un échange sur cette décision. À ce jour, notre organisation syndicale n'a reçu aucune réponse de votre part, malgré l'importance des enjeux soulevés.

Les agents concernés ne remettent nullement en cause l'ouverture de créneaux supplémentaires au bénéfice des associations. Bien au contraire, ils considèrent que cette évolution ne peut se faire qu'en présence d'un personnel qualifié, seul à même de garantir la sécurité des personnes accueillies, la protection des équipements municipaux et le bon fonctionnement du service public.

Nous attirons votre attention sur les conséquences de cette décision, que nous aurions souhaité pouvoir évoquer avec vous :

- une dégradation de la sécurité des personnes et des biens en l'absence de présence humaine ;
- une augmentation des risques de dégradations, d'intrusions et d'utilisations non autorisées des équipements sportifs ;
- un transfert de responsabilités vers les associations utilisatrices, sans garanties suffisantes ni cadre clairement défini ;
- une dégradation des conditions de travail des agents, ainsi qu'une inquiétude légitime quant au risque que cette automatisation remette progressivement en cause leurs emplois et leurs missions.

En conséquence, la CGT revendique :

- l'abandon immédiat du projet d'automatisation du gymnase le COSEC Marcel Cerdan sans présence humaine;
- le maintien d'un agent qualifié dans chaque gymnase pendant les périodes d'ouverture au public et aux associations ;
- des garanties écrites sur le maintien des emplois, des missions et d'un accueil humain dans l'ensemble des équipements sportifs municipaux ;

Notre organisation syndicale demeure disponible pour engager un dialogue constructif.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Damotte Elodie
Pour la Cgt

